



# Devenir membre de PETALES asbl

## Bulletin d'inscription

Nom : .....

Prénom : .....  
et

Nom.....

Prénom : .....

Adresse : .....

Code Postal : ..... Localité : .....

Tél.: .....

e-mail : .....

Déclare s'inscrire à l'asbl PETALES (Belgique)  
en qualité de

Membre adhérent :    seul    35 €    minimum  
                                 couple    50 €    minimum

Sympathisant :                    20 €    minimum

## Cotisations

Pour l'année **2010**, le montant des cotisations, approuvé par le Conseil d'Administration est :

Pour les **MEMBRES** (cf art. 6 des statuts) et les **ADHERENTS**, qui, conformément à l'article 7 de nos nouveaux statuts **doivent être PARENTS** au sens de cet article.

Cette cotisation est fixée à 35 € minimum par famille et si possible 50 € pour un couple.

Ce montant est à régler sur le compte de PETALES asbl,

Rue des Montis, 16

B-5537 ANHEE

avec mention COTISATION et l'année + NOM

(les deux noms si couple)

sur le compte **000-1759584-04.**

Pour un virement international :

**IBAN BE10 0001 7595 8404 ; SWIFT-BIC : BPOTBEB1**

Les familles qui le peuvent sont invitées à majorer leur cotisation afin de soutenir l'association dans ses nombreuses actions... en attendant une reconnaissance officielle, et des subsides réguliers. Merci !

POUR les **SYMPATHISANTS** (cf art.8 des statuts) une cotisation minimum de 20 € est demandée et donne le droit de recevoir mensuellement le bulletin de liaison, ainsi que les annonces de nos manifestations ponctuelles organisées par PETALES asbl.

Les règles pour devenir membres sont fixées à l'article 6 des statuts disponibles dans toutes les réunions régionales.

**Un membre effectif** est un membre adhérent qui en a fait la demande écrite au Conseil d'Administration qui l'a acceptée et qui, par cela, se propose de s'investir davantage selon ses possibilités dans le travail de l'asbl.

Il a aussi par ce fait droit de vote à l'Assemblée Générale.